

Modifications de la CIM-10 introduites en 2025

Pour l'année 2025, l'ATIH édite une version actualisée complète de la liste analytique du volume 1 de la CIM-10 à usage PMSI. Cette version (CIM-10-FR 2025) sera publiée au *Bulletin officiel 2025/9 bis*, et est consultable et téléchargeable sur [le site Internet de l'ATIH](#).

La présente note décrit les principales modifications liées aux mises à jour introduites dans le volume 1 de la CIM-10 pour 2025.

1. Modifications apportées par l'ATIH

I. Nouveautés de la CIM-10-FR à usage PMSI

Pour la version 2025 de la CIM-10 à usage PMSI, l'ATIH inscrit de nouvelles extensions de codes. Elles concernent les champs d'activité suivants :

A. Extension des indications de **suivi du parcours d'assistance médicale à la procréation (AMP)**, avec l'inscription de deux nouvelles extensions au code **Z52.80 Don ou prélèvement d'ovocytes ou de tissu ovarien** :

Z52.8 Donneur d'autres organes et tissus
Z52.80 Don ou prélèvement d'ovocytes ou de tissu ovarien
Z52.801 Prélèvement d'ovocytes pour assistance médicale à la procréation [AMP]
Z52.802 Prélèvement d'ovocytes ~~ou de tissu ovarien pour~~ en vue d'une préservation de la fertilité avec indication médicale
Z52.803 Prélèvement d'ovocytes pour autoconservation
Z52.804 Don d'ovocytes
Z52.805 Prélèvement d'ovocytes en vue d'un diagnostic préimplantatoire [DPI]
Z52.806 Prélèvement de tissu ovarien
Z52.808 Prélèvement d'ovocytes pour d'autres motifs précisés
Z52.88 Donneur d'autres organes et tissus non classés ailleurs

B. Suivi des soins d'accompagnement et de fin vie par la description des **sédations palliatives** continue et transitoire, avec deux nouvelles extensions au code **Z51.8 Autres formes précisées de soins médicaux** :

Z51 Autres soins médicaux
Z51.8 Autres formes précisées de soins médicaux
Z51.80 Séance d'oxygénothérapie hyperbare
Z51.85 Sédation profonde continue maintenue jusqu'au décès [SPCMJD, loi Claeys Leonetti]
Z51.86 Sédation palliative hors SPCMJD

C. Description de la sévérité des hémorragies du postpartum par l'inscription d'une nouvelle extension pour les trois codes existants d'hémorragie immédiate et tardive du postpartum :

- 072.0 Hémorragie de la délivrance [troisième période]
 072.00 Hémorragie de la délivrance [troisième période], sévère
 072.08 Hémorragie de la délivrance [troisième période], autre et sans précision
072.1 Autres hémorragies immédiates du postpartum
 072.10 Autres hémorragies immédiates du postpartum, sévères
 072.18 Autres hémorragies immédiates du postpartum et sans précision
072.2 Hémorragie du postpartum, tardive et secondaire
 072.20 Hémorragie du postpartum, tardive et secondaire, sévère
 072.28 Hémorragie du postpartum, tardive et secondaire, autre et sans précision